



COVALTRI 77

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2023



COVALTRI⁷⁷
Nous collectons pour valoriser votre tri !

Rédaction : service communication, Président,
Vice-Présidents
Impression :

Mot du Président



Avec l'adhésion des 6 communes de la CC2M, la zone de Covaltri77 s'est encore agrandie en 2023 couvrant désormais 112 communes.

Tout d'abord je remercie l'équipe qui, aux côtés de notre prestataire de collecte, s'investit au quotidien pour servir du mieux possible les 145 000 habitants de notre territoire.

Depuis plusieurs années, la réduction des déchets est au cœur des débats et le geste de tri devenu un geste courant. Cependant, nous disposons encore de marges de manœuvre considérables pour améliorer la qualité de ce tri. Nous devons poursuivre inlassablement nos actions de prévention et de sensibilisation en faveur d'un tri plus performant afin de diminuer le bac gris et favoriser le recyclage ou le réemploi.

Nous venons de valider le prototype de conteneur à cartons avec l'objectif de libérer de la place dans le bac jaune. Son déploiement sur l'ensemble du territoire dépendra des résultats de l'expérimentation sur Saint Jean et Congis.

Par ailleurs, 2023 a marqué une nouvelle baisse du tonnage de verre récupéré. Il est donc nécessaire de poursuivre nos efforts pour écarter le verre des conteneurs de déchets. Il en va de même pour les textiles, qui alourdissent considérablement le coût de traitement des déchets lorsqu'ils se retrouvent dans les bacs.

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés se poursuit activement avec déjà de très belles réussites sur le territoire.

En matière de biodéchets, si 2023 a vu le développement du compostage individuel, nous allons devoir travailler sur une autre forme de collecte des déchets alimentaires : le Point d'Apport Volontaire. Enfin, après un exercice budgétaire satisfaisant et malgré un environnement chargé d'incertitudes (TGAP, refus de tri, déchets alimentaires, ...), nous avons décidé de baisser les taux de TEOM pour 2024. Une bonne nouvelle pour les habitants !

Bonne lecture.



SOMMAIRE

I. Présentation de COVALTRI77	p.3
--------------------------------------	------------

II. Rapport technique	p.7
------------------------------	------------

III. Le traitement des déchets	p.18
---------------------------------------	-------------

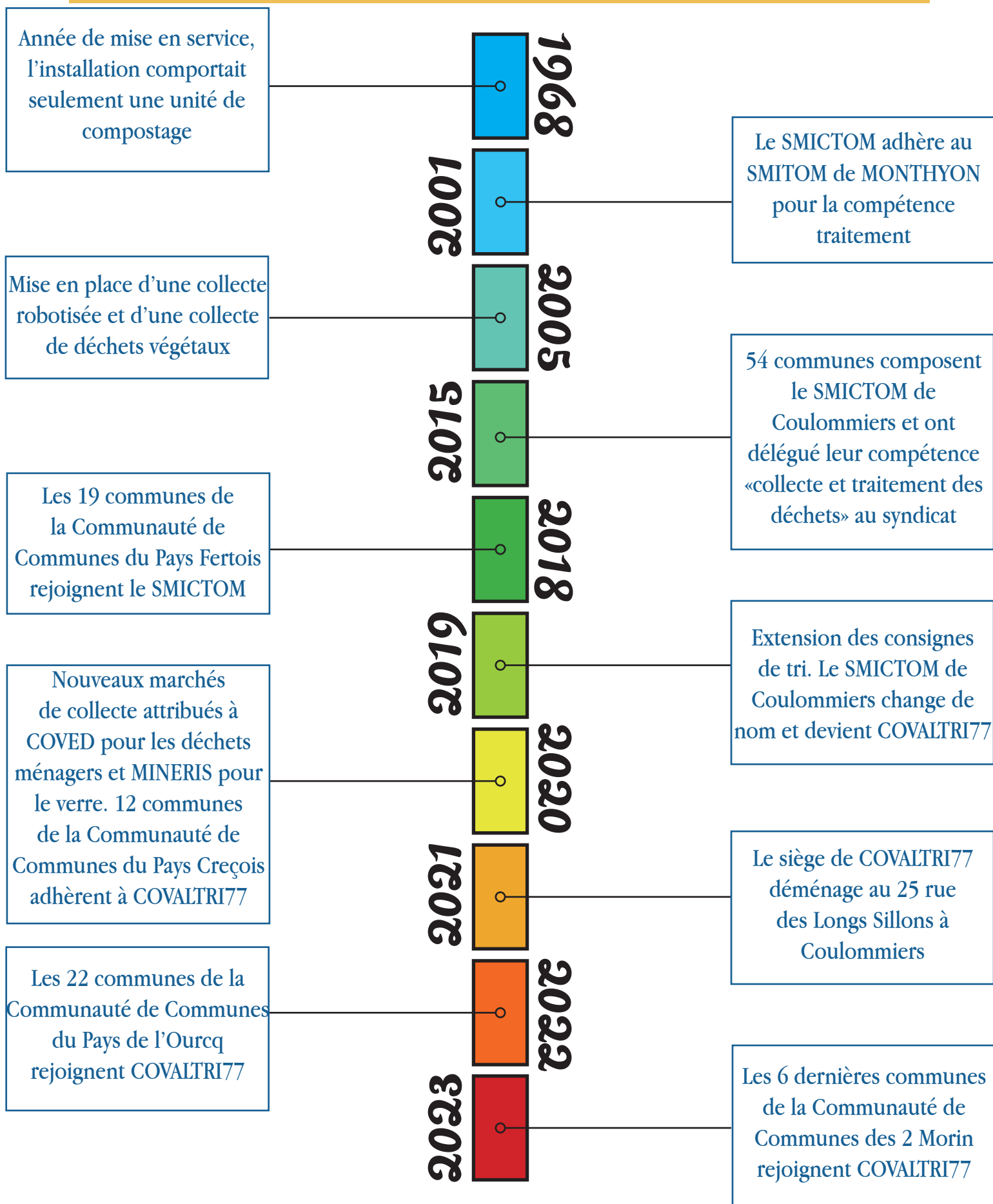
IV. Communication & prévention	p.20
---	-------------

V. Évènements marquants	p.22
--------------------------------	-------------

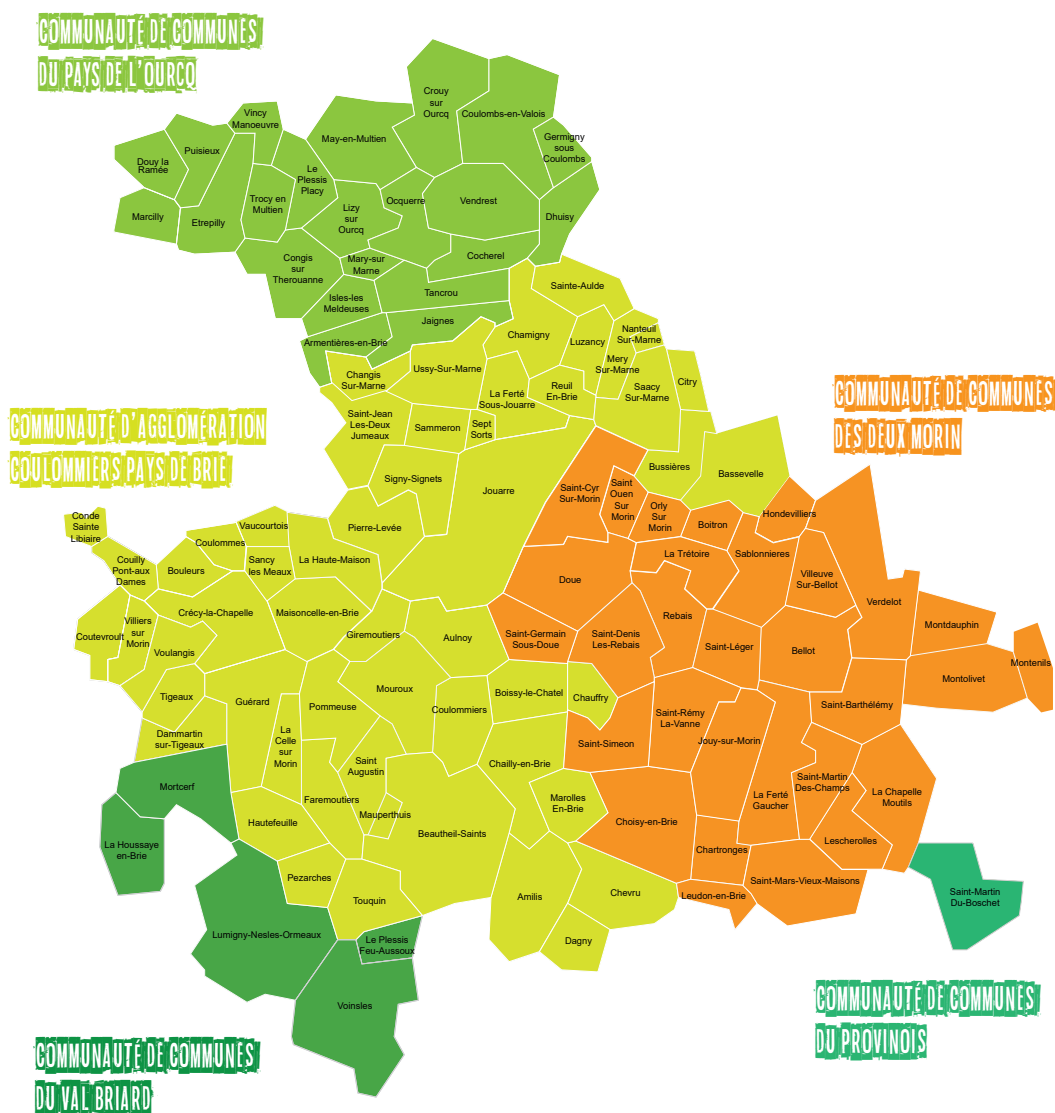
VI. Perspectives 2024	p.23
------------------------------	-------------

VII. Annexes	p.24
---------------------	-------------

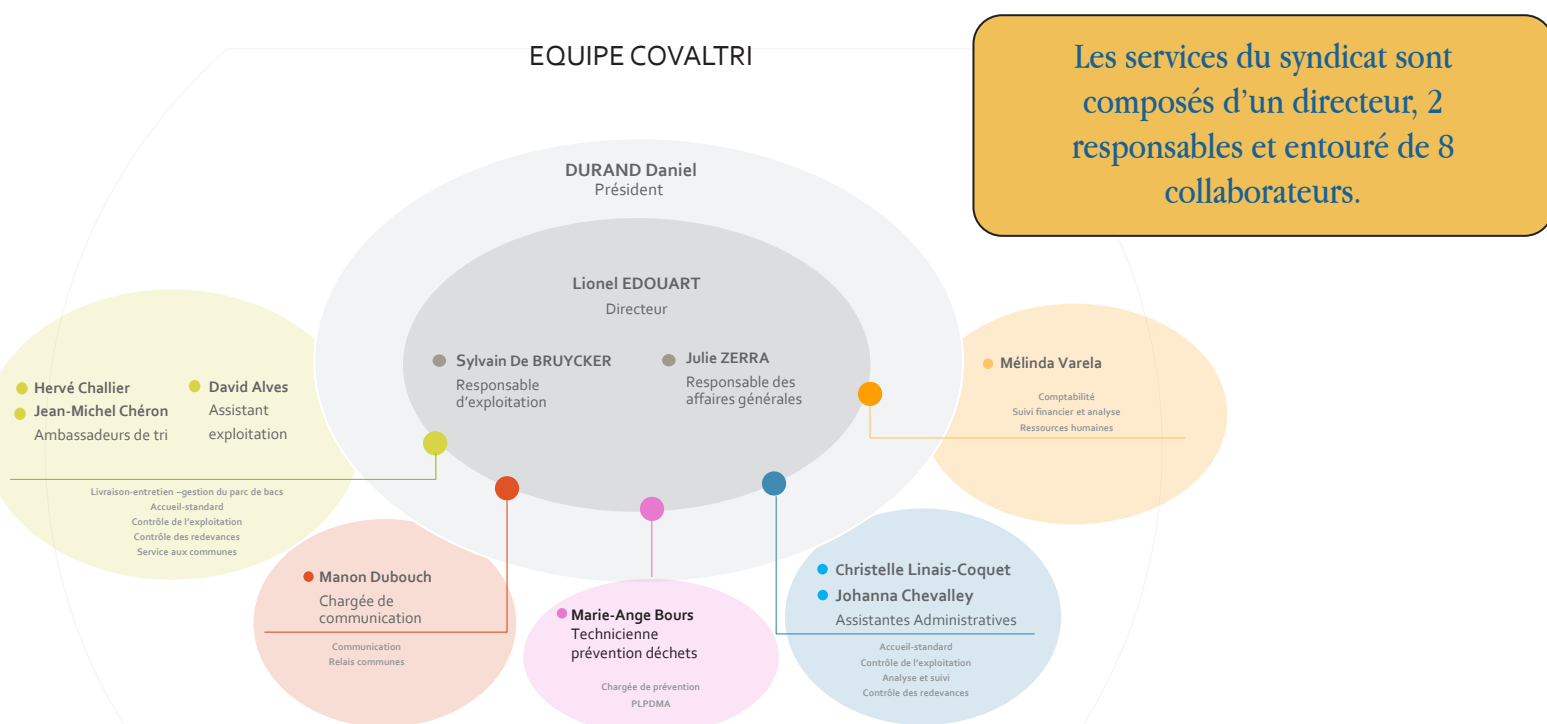
I. Présentation de COVALTRI77



COVALTRI77 : 112 Communes et 144 547 habitants



EQUIPE COVALTRI



LE COMITE SYNDICAL

Le comité syndical est composé de **123 délégués titulaires et de 33 délégués suppléants**. Les membres sont désignés par les collectivités adhérentes à COVALTRI77.

Le Comité Syndical est l'instance plénière du syndicat dans laquelle sont prises toutes les décisions importantes. **Il élit son Président et ses Vice-Présidents, il définit la politique du syndicat, vote le budget, décide des investissements, des contrats de services, etc.**

Se sont tenus en 2023, **5 comités et 36 délibérations** ont été votées.

LE BUREAU SYNDICAL

Il est composé de **13 membres en plus du Président et des 5 Vice-Présidents**.

Le bureau **prépare les dossiers à mettre en délibération au comité**.



BERGAMINI Jean-François
Changis-sur-Marne



CHARBONNEL JEAN-LUC
La Ferté-sous-Jouarre



CHEVRY PATRICK
Le Plessis Feu Aussoux



COUTELLE CELINE
Coutevroult



DURMORD Alain
Touquin



FABRY CASADIO Jean-Marc
Saint-Jean-Les-Deux-Jumeau



FRERE PATRICK
Aulnoy



FRICHET DOMINIQUE
La Ferté Gaucher



LEVAILLANT PASCALE
Lumigny Nesles Ormeaux



MICHON MARYSE
Vaucourtois



ROY Gilles
Etrepilly



SAINT MARTIN Michel
Mouroux



SEVESTRE YVAN
Saint-Germain-Sous-Doue



DURAND Daniel
Président



FOURNIER Pascal
1er Vice Président
Les relations
institutionnelles

RAIMBOURG Claude
2ème Vice Présidente
Les Marchés publics



PICAUD Robert
4ème Vice Président
Les dépôts sauvages



NALIS DANIEL
5ème Vice Président
La communication

LA GESTION DES DÉCHETS : QUELQUES RAPPELS !

Les ordures ménagères

Ce sont des déchets non dangereux produits par les ménages. Ils doivent être déposés en sac dans le bac gris.

Résidus de nettoyage, déchets alimentaires, cendres froides, chiffons souillés, débris de vaisselle, balayures et résidus de toutes sortes.

Les déchets assimilés proviennent des «usagers professionnels» et peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières.

Les déchets communs des marchés, foires, manifestations et fêtes publiques peuvent faire l'objet d'une prestation refacturée au demandeur au titre de la redevance spéciale.

Fréquence : la collecte est effectuée une fois par semaine sur tout le territoire. Pour les points d'apport volontaire, la collecte est effectuée en fonction du remplissage.

L'ensemble des ordures ménagères collectées est traité au SMITOM NORD 77 de Monthyon.

Les déchets végétaux

Les déchets végétaux à déposer dans le bac vert sont les produits des particuliers issus des **tontes et tailles de jardins, des élagages, dont la longueur est inférieure à 80cm et le diamètre inférieur à 5cm.**

Ils doivent être présentés sans sac, gravats, terre, métaux, verre ou autre produit toxique. La collecte des végétaux s'applique essentiellement aux habitations avec un jardin de plus de 60m².

Fréquence : la collecte est effectuée en bacs végétaux spécifiques, une fois par semaine, d'avril à novembre. Seul ce type de bac est collecté. Le particulier a accès gratuitement aux déchèteries pour les excédents de végétaux.

Les collectes de végétaux sont évacuées sur les plateformes désignées par le SMITOM de Monthyon.

Les textiles

COVALTRI77 a conclu une convention avec une société agréée par l'Eco-organisme ECO TLC pour la collecte des textiles usagés. Cette société, seule habilitée à installer ou désinstaller des conteneurs spéciaux sur le domaine public, collecte pour recycler les vêtements et le linge de maison. Les textiles doivent être déposés propres et secs, car des articles mouillés risquent de moisir et de détériorer les autres articles.

Tous les vêtements (homme, femme et enfant), le linge de maison ou d'ameublement (draps, couvertures, nappes et rideaux), les chaussures et articles de maroquinerie.

Fréquence : La société Ecotextile a revu à la hausse ses fréquences de collecte (à minima une fois tous les quinze jours).

Les emballages

Présentés non lavés mais entièrement vidés de tout leur contenu, ils sont à déposer en vrac dans le bac jaune.

Les emballages en plastique

Les emballages en métal

Les cartons et les briques alimentaires

Les papiers.

Fréquence : La collecte est effectuée une fois tous les quinze jours sur tout le territoire, et une fois par semaine à Coulommiers, la Ferté Gaucher, la Ferté Sous Jouarre, Crécy la Chapelle et Lizy sur Ourcq.

Les emballages sont normalement vidés aux centres de transfert de Coulommiers, Ocquerre ou Bailly Romainvilliers. Certains camions sont envoyés au CIT à Monthyon pour un contrôle. En cas de mauvaise qualité, ils sont refusés sur la chaîne de tri et envoyés à l'incinération. Les refus sont alors facturés au syndicat comme des ordures ménagères.

Les encombrants

Les encombrants sont définis comme étant des déchets solides et volumineux d'origine domestique qui, par leur nature, volume et poids, ne peuvent être collectés dans le cadre normal de la collecte des ordures ménagères.

Il s'agit de déchets volumineux d'un poids inférieur à 25kg, de moins de 2,5m par objet et d'un volume de 1m³ par collecte. Ces déchets doivent être déposés en priorité en déchèterie pour un meilleur recyclage.

Les ferailles, les meubles, les palettes démontées et découpes de bois, les matelas et sommiers, les portes et fenêtres exempts de vitrage, les jouets en bois et plastique, les vélos,...

Fréquence : collecte sectorisée sur rendez-vous une fois par trimestre.

www.encombrants-covaltri77.fr OU 0 801 902 477

Le verre

Collecté en apport volontaire, le verre est à déposer dans les conteneurs à verre aériens, enterrés ou semi-enterrés, répartis sur tout le territoire du syndicat.

Pots et bocaux de conserve de condiments, bouteilles (vin, champagne, boissons diverses), flacons et pots en verre sans couvercle (produits d'hygiène beauté,...) vidés de leur contenu.

Fréquence : les 112 communes de COVALTRI77 sont dotées de bornes d'apport volontaire pour le verre. Ces dernières sont collectées en mélange (verre blanc et verre de couleur) et vidées au SMITOM NORD 77 de Monthyon.

II. Rapport technique

1. LES CHIFFRES CLÉS

TONNAGES DES DÉCHETS COLLECTÉS PAR ANNÉE.

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Ordures ménagères	20 345	20 535	20 798	27 924	26 655	30 527	30 748	33 588	33 528
Emballages	4 113	4 131	4 305	5 599	5 865	7 523	7 889	8 496	8 578
Encombrants	1 723	1 948	2 126	2 657	2 314	591	467	577	485
Déchets verts	7 213	8 378	7 812	9 015	9 308	9 113	12 447	10 620	13 038
Verre	1 800	1 830	1 750	2 525	2 482	3 333	3 251	3 658	3 639
	Adhésion du pays Fertois			Adhésion du Pays Créçois			Adhésion de la CCPO		Adhésion 6 communes CC2M

2022

243 kg d'ordures
ménagères par
habitant

62 kg d'emballages
par habitant

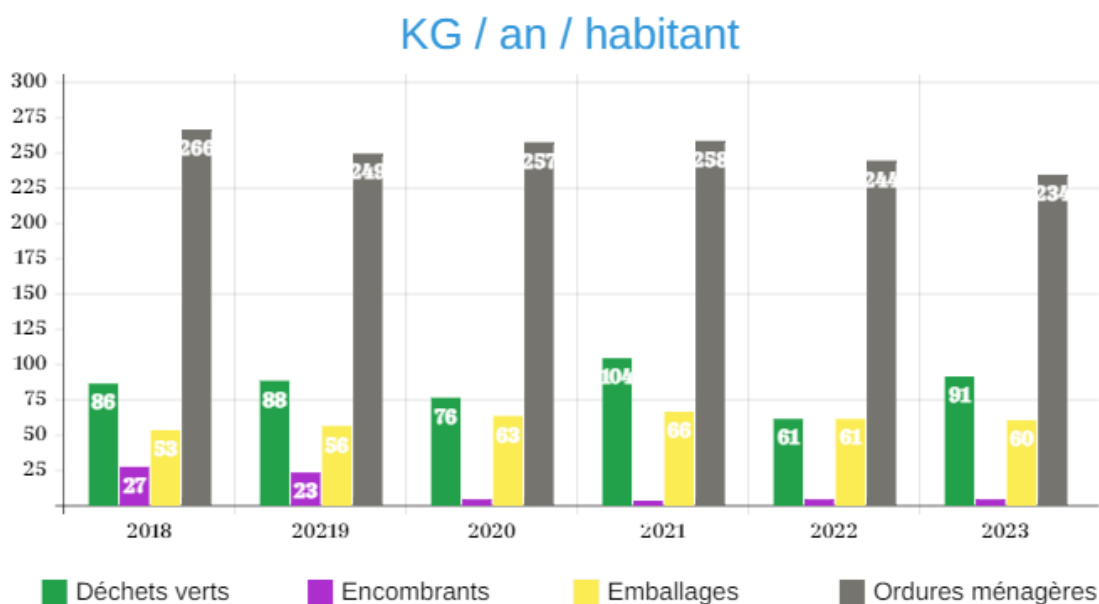


2023

232 kg d'ordures
ménagères par
habitant

60 kg d'emballages
par habitant



COVED - COLLECTE**MINERIS - VERRE**

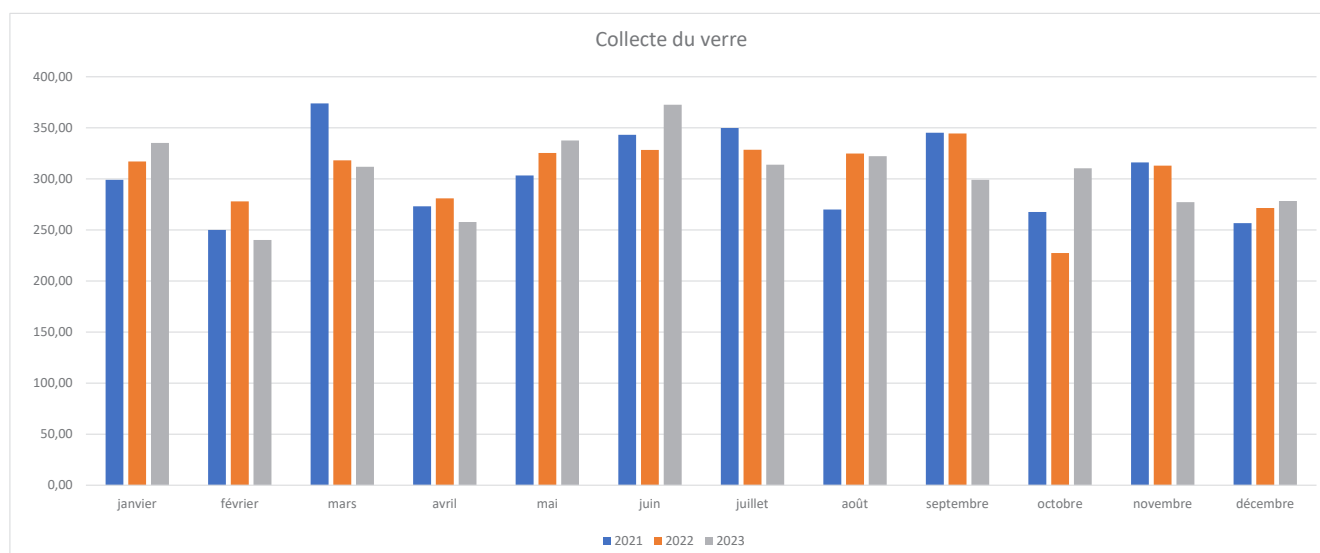
La société Minéris collecte s'occupe de la collecte des bornes à verre présentes sur tout le territoire.

MOYENNE COLLECTE DU VERRE

	Nombre d'habitants	Tonnages des communes	kg par habitant	nombre de bornes à verre	nombre d'habitants par borne
Moyenne COVALTRI	144 547	3 639	25,01	487	296

* Détails par commune en annexe.

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	Total
2021	299,02	249,92	373,95	273,06	303,40	343,10	349,78	270,07	345,17	267,52	316,13	256,70	3647,82
2022	317,11	277,92	318,10	280,97	325,36	328,38	328,52	324,90	344,51	227,36	312,87	271,52	3657,52
2023	335,14	240,21	311,88	257,82	337,58	372,60	313,90	322,26	299,01	310,42	277,27	278,24	3656,33



ECOTEXTILE - COLLECTE DES TEXTILE

La société Ecotextile s'occupe de la collecte des textiles et des chaussures. Elle fournit les bornes à textiles, s'occupe des réparations si besoin et réalise tous les ramassages sur toutes les communes de notre territoire qui possèdent une borne.

Année	Tonnage	Evolution tonnage	Nb PAV	Evolution PAV	Ratio (kg/hab/an)	Ratio (kg/PAV)
2 019	277,24	-	95	-	3,0	2 918,3
2 020	180,53	-35%	90	-5%	1,9	2 005,8
2 021	232,43	29%	100	11%	2,5	2 324,3
2 022	284,02	22%	108	8%	3,1	2 629,8
2 023	364,15	28%	124	15%	3,6	2 936,7

CHIFFRES CLES 2023



	POTENTIELS	REELS
Nombre d'habitants	93 092 habitants	
Gisement théorique (12 kg/hab/an)	1 117,10 tonnes / an	
Nombre de PAV posés (1 pour 2000)	47 PAV	124 PAV
Tonnage collecté	558,55 tonnes	364,15 tonnes
Ratio collecté	6,0 kg/hab/an	3,6 kg/hab/an
Economie sur la collecte et le traitement (250 € par tonne détournée des OM)	139 638 €	91 038 €

2. INDICATEURS ÉCONOMIQUES ET FINANCIERS

A. COVALTRI77

COMPTE ADMINISTRATIF 2023

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	22 717 858,93 €	1 141 530,13 €
Recettes	26 354 637,29 €	1 508 265,93 €
Solde	3 636 778,36 €	366 735,80 €
Report de résultat de l'exercice précédent	5 726 821,61 €	641 082,37 €
TOTAL	9 363 599,97 €	1 007 818,17 €

Résultat		
Excédent	9 363 599,97 €	1 007 818,17 €
Déficit		

Résultat de clôture cumulé année 2023	10 371 418,14 €
---------------------------------------	-----------------

RECETTES

LA TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM)

La loi du 12 juillet 1999 (loi Chevènement) relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale impose aux collectivités ayant compétence de collecte d'instituer et de prélever directement auprès des habitants la taxe d'enlèvement des ordures ménagères. Cette TEOM a été instituée au 1er janvier 2003.

MONTANT TEOM (en euro)

2016	2017	2018*	2019	2020**	2021	2022***	2023****
9 628 000	9 826 250	13 771 753	14 177 709	16 693 301	17 188 267	20 832 798	22 933 093

*2018 : Arrivée des 19 communes du Pays Fertois

**2020 : Arrivée des 12 communes du Pays Créçois

***2022 : Arrivée des 22 communes du Pays de l'Ourcq

****2023 : Arrivée des 6 dernières communes de la CC2M

EVOLUTION DES TAUX DE TEOM PAR ZONES

		Collecte en Pointe Diamant							
		2007 à 2011	2012 à 2027	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Zone 1	Autres	16,32	16,81	17,14	17,14	17,14	17,35	17,70	17,70
Zone 2	La Ferté Gaucher Crécy la Chapelle Lizy sur Ourcq	17,24	17,41	17,76	17,76	17,76	17,98	18,34	18,34
Zone 3	Coulommiers LFSJ	17,36	17,88	18,24	18,24	18,24	18,47	18,84	18,84

LA REDEVANCE SPÉCIALE (RS)

Détails du règlement en annexe.

RS	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Montant en euro	463 014	432 742	616 890	578 140	562 729	600 693	788 287	804 484

LES SOUTIENS CITEO AU TRI

Dans le cadre du transfert de compétence, le SMITOM de Monthyon reverse à COVALTRI77 les soutiens matières recyclables de Citéo conformément à la convention signée entre nos deux syndicats. Les soutiens sont calculés en fonction d'un poids moyen par habitant pour les emballages et pour le verre.

Deux prix à la tonne collectée et acceptée sur la chaîne de tri du CIT sont fixés, minorés si le poids moyen de notre syndicat est inférieur au poids moyen de l'ensemble des adhérents du SMITOM de Monthyon, et majorés dans l'autre cas. A savoir, le versement et le calcul définitif de ce soutien ne sont connus qu'en juin N+1, mais le SMITOM nous verse chaque année un acompte puis le solde en fin d'année. Ces soutiens dépendent du barème Citéo en vigueur.

SOUTIENS REÇUS EN EUROS

2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
670 519	607 785	812 735	665 271	1 261 026	1 732 911*	1 679 432	1 943 895

* avec un
rattrapage de
2019

DÉPENSES

Coûts	Coûts 2022 en euro TTC	Coûts 2023 en euro TTC
Coût de traitement du SMITOM NORD 77	10 246 114	10 379 817
Dont coût de traitement à la tonne (214,97€TTC/tonne)	7 258 566	7 236 930
Dont coût traitement à l'habitant part fixe (17,9€TTC/tonne)	2 516 352	2 609 424
Coût des refus de tri*	471 196	533 463
Coût de collecte (coved + minerais)	8 464 680	9 813 936
COVED	8 263 055	9 598 634
MINERIS	201 625	215 302

* 2022 : 2 192 tonnes soit 25.2% des tonnages

2023 : 2 482 tonnes soit 28,9% des tonnages, soit une augmentation de 3%

COÛT À L'HABITANT EN EUROS TTC

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Coût global à l'habitant à titre indicatif	128,41	130,80	131,43	135,84	138,27	142,36	150,65	139,70

Le coût global des services sur la base des versements de TEOM, et sur une population que nous estimée à 144 547 habitants.

B. COÛT D'EXPLOITATION DE NOS PRESTATAIRES

COVED - COLLECTE

	2023
PRESTATIONS	TOTAL HT
COLLECTE PORTE-À-PORTE	
Collecte en PAP des déchets assimilés - Part fixe	5 204 394
Collecte des ordures ménagères en PAP -Part variable	1 219 433
Collecte des emballages en PAP - Part variable	682 439
Collecte des déchets verts en PAP - Part variable	1 036 652
Collecte des encombrants sur appel en PAP	61 918
COLLECTE POINT D'APPORT VOLONTAIRE	
Collecte des ordures ménagères en PAV	447 818
Collecte des emballages en PAV	110 863
PRESTATIONS SUPPLÉMENTAIRES	
Bennes	75 266
Collecte des dépôts sauvages en camion grue + grappin	1 370
Mise à disposition d'un véhicule de collecte avec chauffeur PL pendant 1 journée de service	862
Options	99 259
TOTAUX	8 940 274

**TOTAL ANNUEL
2023
9 598 634 € TTC**

La part variable est une composante qui vient en complément de la part fixe selon les tonnages collectés.

Attention : 2 taux de TVA en fonction de la nature du déchet (taux réduit pour le recyclable)

MINERIS - VERRE

	2023
	Totaux HT en euros
Collecte	135 424
Transport	58 855
Déplacement borne	0
Surtaxe gazole	0
	194 279

**TOTAL ANNUEL
2023
215 302 € TTC**

MINERIS PROPRETÉ

Communes	Nombres de réparations
Coulommiers	27
Faremoutiers	2
Guérard	1
La Ferté Gaucher	5
La Ferté Sous Jouarre	1
Lizy sur Ourcq	2
Maisoncelles en Brie	1
Mortcerf	1
Mouroux	3
Pommeuse	4
Rebais	1
Saint Augustin	2
St Martin des Champs	1
Touquin	2

La société Minéris Propreté, s'occupe de l'entretien et désinfection des conteneurs d'apport volontaire (enterrés et semi-enterrés) pour la collecte des déchets ménagers.

En 2023, la société Minéris Propreté a réalisé **53 interventions de réparations** sur notre parc de points d'apport volontaire.

Ci dessous, le détail des dépenses réalisées par le syndicat pour l'entretien et la réparation.

Réparations

Type de Pièces	Nombre	P.U. TTC	TOTAL
Sac complet 3m3	8	1 584,00 €	12 672,00 €
Sac complet 5m3	26	1 224,00 €	31 824,00 €
Sac verre 1300 litres (Hors BPU)	1	1 584,00 €	1 584,00 €
Système de préhension à crochet		851,40 €	0,00 €
Corde de fermeture	5	76,56 €	382,80 €
Tacquet coinreur		303,60 €	0,00 €
Sangles (Hors BPU)		14,40 €	0,00 €
Pompage		600,00 €	0,00 €
Câble de contrepoids		36,48 €	0,00 €
Tube de guidage 5m3		84,00 €	0,00 €
Kit de contrepoids		94,82 €	0,00 €
Etriers pour plateforme de sécurité		58,80 €	0,00 €
Couvercle simple 5m3	1	924,00 €	924,00 €
Roulette câble		46,80 €	0,00 €
Goupilles pour fixation sac (Hors BPU)	4	10,08 €	40,32 €
Poulie		42,00 €	0,00 €
Trappe de couvercle	1	330,00 €	330,00 €
Cerclage (Hors BPU)		561,00 €	0,00 €
Tuyau en caoutchouc fermeture de sac		118,80 €	0,00 €
Câble de portes de vidages		31,82 €	0,00 €
Charnière porte de vidage	2	184,08 €	368,16 €
Axe de charnière de porte	2	26,00 €	52,00 €
Câbles de commande G4	6	46,18 €	277,08 €
TOTAL GÉNÉRAL			48 454,36 €

TOTAL nettoyage

24 396 € TTC

3. LES MOYENS TECHNIQUES

LES BACS ROULANTS

Le syndicat met à disposition des usagers des bacs roulants :
6 023 bacs ont été livrés en 2023 sur le territoire.

Le bac gris est destiné à la collecte des déchets ménagers :
58 118 bacs gris sont en place.

Le bac jaune est destiné à la collecte des emballages :
56 818 bacs jaunes sont en place.

Le bac vert est destiné à la collecte des déchets végétaux :
48 457 bacs verts sont en place.



AÉRIENS

Des conteneurs 2.2 m³ et 2.4 m³ sont installés à Coulommiers, à La Ferté Sous Jouarre, à Congis sur Théroutanne et à Saint Jean les Deux Jumeaux.

148 bornes à verre aériennes sont en place sur le territoire.

LES CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS ET ENTERRÉS

LES CONTENEURS ENTERRÉS

Ordures ménagères : 14 conteneurs

11 à Coulommiers

3 à la Ferté Gaucher

Emballages : 13 conteneurs

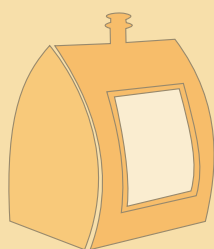
10 à Coulommiers

3 à la Ferté Gaucher

Verre : 16 conteneurs

12 à Coulommiers

4 à la Ferté Gaucher



LES CONTENEURS SEMI-ENTERRÉS sont fournis soit par le syndicat, soit par le promoteur.

Ordures ménagères : 247 conteneurs

Emballages : 189 conteneurs

Verre : 186 conteneurs

LES CAMIONS

- 34 camions circulent sur le territoire
- Suivi des véhicules via GPS en temps réel
- Remontée des anomalies en temps réel (travaux, mauvaise présentation, obstacle,...)
- Prise de photos du bac et de l'intérieur de la trémie lors de la collecte (levée de doute, signalement de déchets non conformes,...)
- Comptabilisation des levées via les puces des bacs.

COVED procède à la collecte des ordures ménagères, des emballages et des déchets végétaux en bennes robotisées sur tout le territoire. Les encombrants et les points restés en vrac (hypercentre et marchés) sont collectés par des camions bennes traditionnelles.

Les points d'apport volontaire sont composés de conteneurs aériens, enterrés et semi-enterrés pour les ordures ménagères et les emballages. Ils sont collectés par deux bennes grue de type «Manjot».



LA COLLECTE PAR MINERIS (VERRE)

- 2 camions circulent sur le territoire, un troisième peut être appelé en renfort.
- Grue de levage Palfinger avec système simple crochet et kinshofer afin de pouvoir lever les conteneurs d'apport volontaire pouvant peser jusqu'à 2 tonnes.



4. LES PRESTATIONS DE COVALTRI77 À DISPOSITION DES COMMUNES

MISE A DISPOSITION DE BENNES AUX SERVICES TECHNIQUES

Covaltri accompagne les collectivités dans la gestion de leurs déchets et dans la mise en place des équipements utiles à la collecte. Les prestations sont facturées aux communes.

TONNAGES	ENCOMBRANTS	FERRAILLES	TRAITEMENT BOIS	TOTAL GENERAL
BEAUTHEIL-SAINTS	12,060			12,060
COULOMMIERS	112,623	27,680	118,617	258,920
COVALTRI	9,800		2,640	9,800
FAREMOUTIERS	5,420			5,420
LA FERTÉ GAUCHER	1,680			1,680
LJSJ	58,788	15,360	66,692	140,840
LIZY SUR OURCQ	3,320			3,320
LUMIGNY NESLES ORMEAUX	6,560			6,560
ST AUGUSTIN	4,420			4,420
TOTAL GENERAL	214,671	43	188	445

COLLECTE DES DÉPÔTS SAUVAGES

VILLE	NOMBRE D'INTERVENTIONS	TONNAGES
HAUTEFEUILLE	1	6,18
BEAUTHEIL-SAINTS	2	9,16
LIZY SUR OURCQ	2	14,8
PÉZARCHES	1	3,4
TOTAL	6	33,5

DEEE

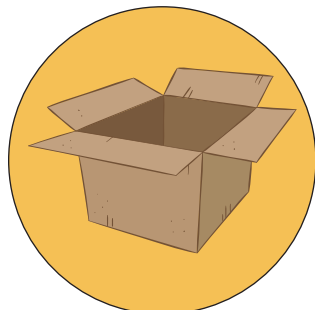
Les Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

le SMITOM NORD Seine et Marne a conventionné avec l'Eco-organisme ECOLOGIC pour l'enlèvement des DEEE dans les centres techniques municipaux.

Trois points de collecte ont été créés sur le territoire de COVALTRI : à la Ferté-sous-Jouarre, à COVALTRI77, et aux services techniques de Coulommiers. Cette prestation est gratuite et permet une revalorisation des matières.

5. FOCUS SUR LES EXPÉRIMENTATIONS

Mise en place de points d'apport volontaire carton

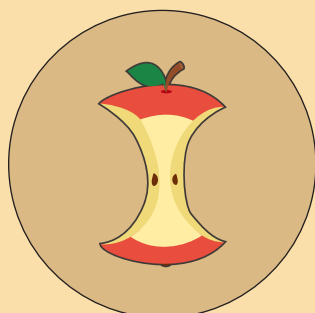


Covaltri77 propose de mettre en place un service supplémentaire sur tout le territoire. Les cartons font partie des emballages les plus présents dans les foyers. Cette expérimentation permet d'optimiser au maximum la place dans les bacs et ainsi détourner du bac jaune cet important gisement que constituent les cartons bruns.

➤ Mars 2023 : un PAV carton a été implanté sur la commune de Saint Jean les deux Jumeaux. Ce conteneur est collecté tous les 15 jours, en même temps que les bacs jaunes de la commune.

➤ Octobre 2023 : mise en place de 2 PAV carton sur la commune de Congis sur Théroutanne, sur deux points de collecte différents. Les conteneurs sont collectés tous les 15 jours en même temps que les bacs jaunes.

Les déchets alimentaires



L'enjeu de ce test est de détourner du bac gris cet important gisement que constituent les déchets alimentaires pour le diriger vers des filières de valorisation comme la méthanisation ou le compost.

➤ Le syndicat continue de tester la collecte des déchets alimentaires dans 8 cantines scolaires de notre territoire (Guérard, Chailly en Brie, Boissy le Chatel, La Ferté Sous Jouarre et Coulommiers).

Résultats : durant l'année 2022/2023 nous avons collecté 19 tonnes. En 2023/2024 ce sont 26 tonnes de déchets alimentaires qui ont été collectées dans les cantines.

➤ Collecte en point d'apport volontaire en résidence à la Pièce aux Ecus, rue des Vannes et en centre bourg (à badge) à la Ferté Sous Jouarre

Résultats : Nous avons également constaté que les PAV déchets alimentaires sont bien utilisés. Les bacs sont collectés chaque semaine et les contrôles menés nous permettent d'observer que le tri est bien respecté. Le tri a permis d'extraire plus de 6 tonnes de déchets alimentaires des ordures ménagères depuis leur mise en place.

Test tarification incitative



➤ Depuis le 1er janvier 2023, la résidence de la pièce aux Ecus fait l'objet d'une zone test en tarification incitative. Cette expérimentation permet de servir de base au syndicat pour évaluer et déterminer les différents problèmes qui peuvent être rencontrés, notamment techniques et financiers.

Résultats : Les différents contrôles terrain nous ont permis de constater que la majorité des bacs étaient sortis moins souvent avec un taux de remplissage entre 75% et 100%. Le remplissage du bac est donc optimisé et le tri est propre. Aujourd'hui nous ne sommes malheureusement pas en mesure de fournir les levées individuellement. Un logiciel plus performant est en cours de déploiement afin d'obtenir des données plus fiables.

III. Le traitement des déchets



Territoire
au 1^{er} janvier 2023

QUELQUES CHIFFRES

- 4 adhérents** au SMITOM
- 168 communes** sur le territoire du SMITOM
- 333 591 habitants** soit 23,20 % de la population Seine-et-Marnaise
- 48 délégués titulaires** et autant de suppléants représentant les intercommunalités adhérentes au SMITOM



LES ÉQUIPEMENTS

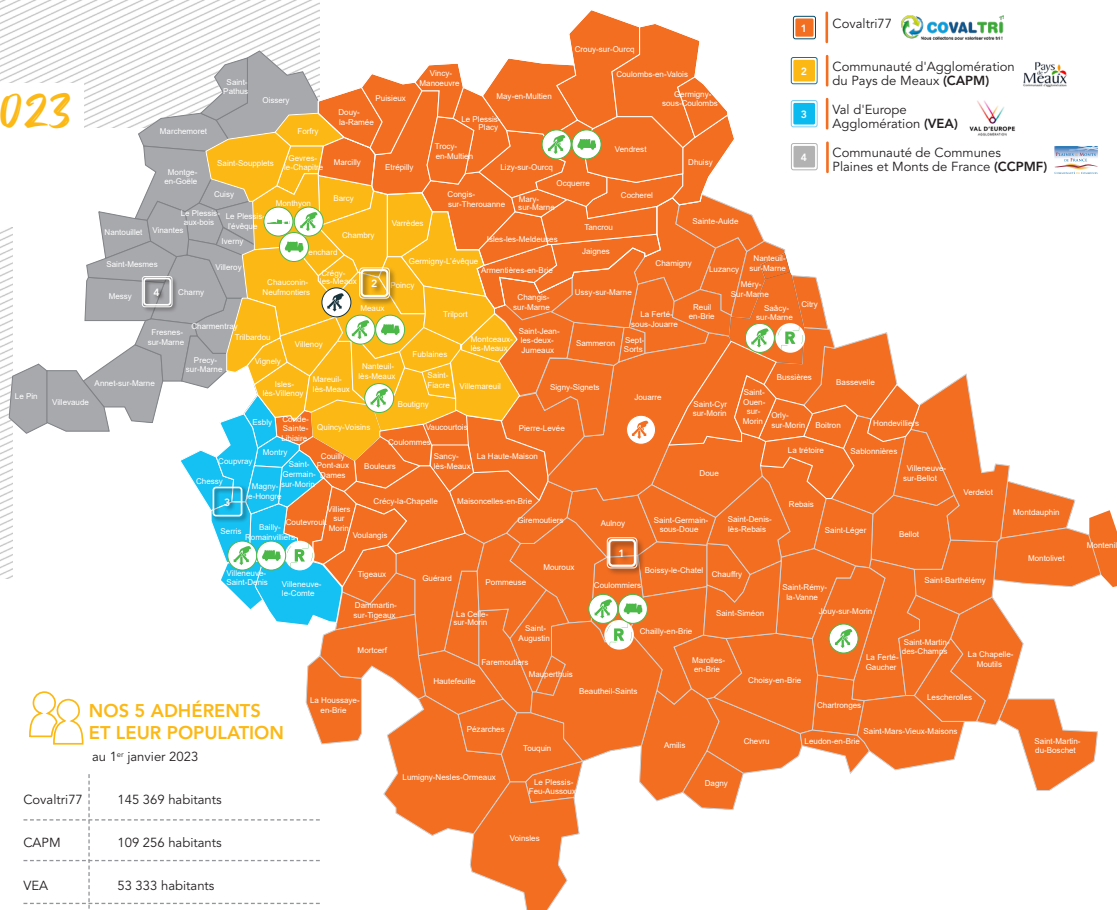
	Centre Intégré de Traitement
	Stations de transit
	Déchèterie classique
	Déchèterie sans collecte des DDS
	Déchèterie éphémère
	Containers réemploi



NOS 5 ADHÉRENTS ET LEUR POPULATION au 1^{er} janvier 2023

Covaltri77	145 369 habitants
CAPM	109 256 habitants
VEA	53 333 habitants
CCPMF	25 633 habitants

- Covaltri77
- Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux (CAPM)
- Val d'Europe Agglomération (VEA)
- Communauté de Communes Plaines et Monts de France (CCPMF)



QUELQUES CHIFFRES

90% des déchets sont valorisés sous forme de matière ou d'énergie

10,5% de taux d'enfouissement pour le SMITOM Nord Seine et Marne

21% des déchets orientés vers des filières de recyclage

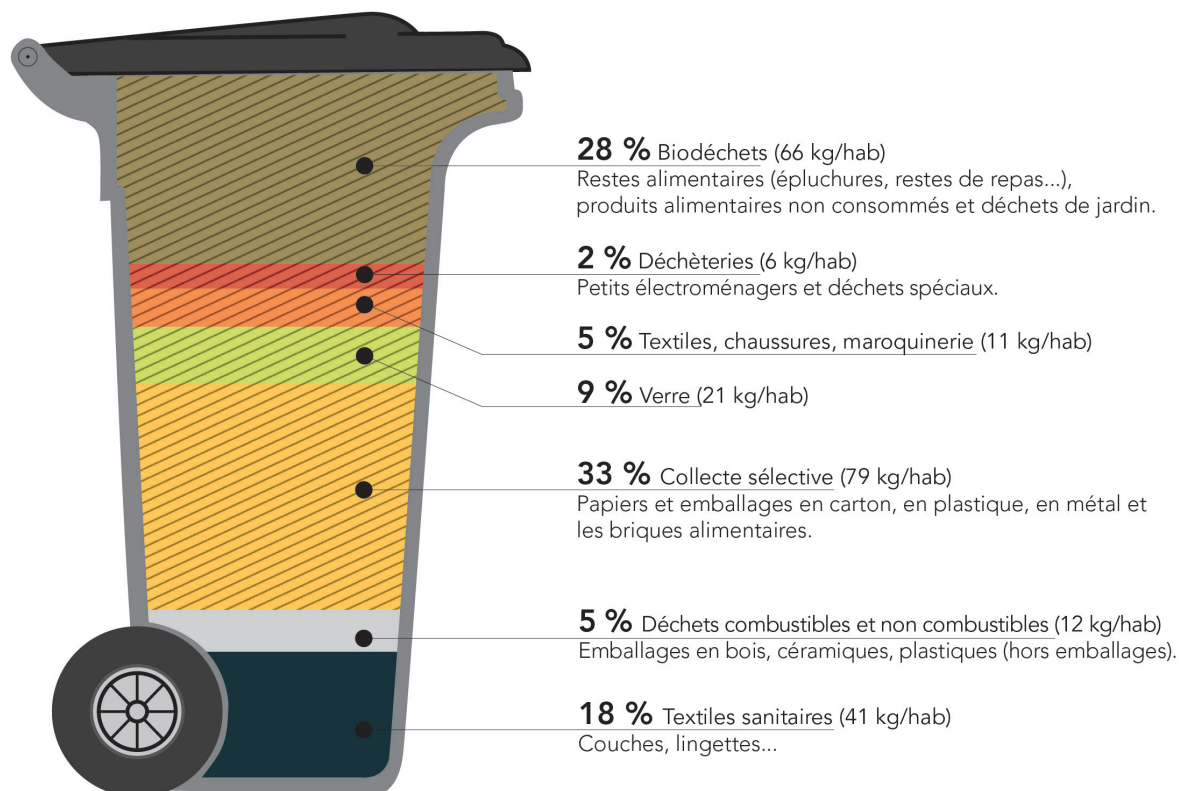
37 subventions versées pour des broyeurs

38 subventions versées pour des protections hygiéniques

2 subventions versées pour des couches lavables

94 subventions versées pour le mulching dont 8 kits

Dans le bac d'ordures ménagères, seulement 23 % des déchets doivent effectivement y être déposés (textiles sanitaires, emballages en bois, céramiques). 47 % sont des déchets recyclables qui devraient faire l'objet d'une collecte sélective (contenants en verre ou bacs de collecte sélective). 2 % sont à déposer en déchèterie pour valorisation et 28 % sont biodégradables et compostables.



QUE REPRÉSENTE LA PART DE COVALTRI77 PAR RAPPORT AU SMITOM NORD SEINE ET MARNE



La population de Covaltri77 représente **43,57 %** du territoire du Smitom.

	SMITOM	COVALTRI77	Part de Covaltri par rapport au SMITOM
Flux	Tonnages		
Ordures ménagères	78 672	33 528	42,61%
Emballages	18 255	8 578	46,98%
Déchets Verts	26 807	13 038	48,63%
Verre	7 157	3 656	51,08%
Encombrants	25 024	485	1,93%

IV. Communication et prévention

1. COMMUNICATION

Gazette

Le syndicat élabore sa gazette afin d'informer les élus de son territoire de toute l'actualité sur les déchets, des nouveautés au sein de COVALTRI, des différentes expérimentations et pour rappeler certaines consignes essentielles. La première est parue en janvier 2023. La gazette paraît 3 fois par an.

Intervention aux championnats de France de Planeur

L'association Aéronautique de Coulommiers-Meaux, qui est un club de planeurs situé à l'aérodrome de Mouroux, nous a contacté afin de faire de la sensibilisation sur le tri des déchets et améliorer les gestes de tri durant le championnat de France qui s'est déroulé du 2 au 8 juillet.

Cette association souhaitait obtenir à nouveau le label développement durable mis en place par le CNOSF (Comité National Olympique et Sportif Français). Il y avait donc un beau challenge à réaliser concernant la gestion des déchets. **Le 6 juillet 2023, deux des agents de COVALTRI se sont donc rendus sur place afin de sensibiliser les participants au tri des déchets, au refus de tri et sur ses conséquences.**

Intervention au collège de Villeneuve sur Bellot

Le collège de Villeneuve sur Bellot a lancé au sein de son établissement un projet de formation d'ambassadeurs du développement durable, afin de passer au niveau 3 du label.

Des collégiens éco-délégués ont été élus par leurs camarades. La thématique de la réduction des ordures ménagères et du tri sélectif sont au cœur de leur projet. Le référent enseignement au développement durable du collège a fait appel à COVALTRI77 pour former ces éco-délégués.

La mission des agents de COVALTRI est de former ces jeunes éco-délégués aux gestes et aux consignes de tri du bac jaune pour leur permettre de transmettre ensuite leur savoir aux écoliers de leur commune.

Communication de terrain

- Stand sur le tri des emballages à la ressourcerie organisée par l'association La Boussole le 30 juin 2023.
- Stand sur le tri des emballages et les refus de tri sur le marché de La Ferté Sous Jouarre le 8 septembre 2023
- Intervention sur le tri sélectif lors de la journée de l'environnement sur la commune de Changis sur Marne le 18 novembre 2023
- Stand d'information sur le tri des emballages sur le marché de la Ferté Gaucher le 23 novembre 2023



Communication papier

- Création de notre mascotte du tri : Oustitri ! Il explique dans un livret pour les enfants le tri des déchets.
- Proposition d'article de communication sur les déchets et autres informations concernant le syndicat envoyé aux communes demandeuses pour leur bulletin municipal.

Communication digitale

- Campagne de posts pour sensibiliser au tri des déchets sur les réseaux sociaux (Facebook, Panneaux Pocket)

2. PRÉVENTION (PLPDMA)

Atelier CAP DEV

➤ **Atelier « Tout pour la cuisine » le 30 septembre 2023 au siège du syndicat** : Deux ateliers étaient proposés afin de lutter contre le gaspillage alimentaire et de favoriser la réduction des plastiques. Les participants ont confectionné une charlotte de plat afin de conserver et protéger les aliments et leurs saveurs, et ont réalisé du produit vaisselle et des pastilles maison pour le lave-vaisselle. *24 personnes ont participé à cet atelier*

➤ **Atelier « Tout pour le linge » les 18 et 25 novembre à Lizy-sur-Ourcq** : Ces rendez-vous « Tout pour le linge » étaient composés de deux ateliers avec la réalisation d'une lessive en poudre, d'une lessive liquide et une initiation aux lessives de cendre et de lierre. Et dans un deuxième temps, la réalisation d'un filet multifonction pour le soin du linge délicat, et pour vos fruits et légumes en vrac. *19 personnes ont participé à cet atelier.*

➤ **Atelier « Tout pour la Fête » le 2 décembre au Marché de Noël de la Ferté Sous Jouarre** : En vue de Noël qui approchait à grand pas, deux ateliers étaient proposés sur le marché de Noël : confectionner les tissu-cadeaux japonais (Furoshiki) afin de remplacer astucieusement le papier-cadeau et une initiation à la sérigraphie douce pour personnaliser soi-même ses créations textiles avec des imprimés. *13 participants à l'atelier Furoshiki, et 8 à la sérigraphie.*



Enquête eco-exemplarité des communes

Un document a été envoyé à toutes les communes de notre territoire afin de sonder les différents événements et les actions mises en place en ce qui concerne la prévention des déchets. Cette enquête a permis au SMITOM Nord Seine et Marne de réaliser des fiches-actions pour faciliter la mise en oeuvre d'activités similaires.

Le tri au marché d'approvisionnement

En mars 2023, le tri sélectif et le tri des biodéchets ont été mis en place au marché de La Ferté Sous Jouarre. Les marchands ont maintenant la possibilité de pouvoir trier leurs emballages et leurs déchets alimentaires afin de valoriser ces matières. Nous avons rencontré des difficultés au début de la mise en place, car changer les habitudes reste un challenge ! Nos agents ont donc fait de la sensibilisation auprès des commerçants. Les bacs d'ordures ménagères ont été depuis supprimés du marché.

Troc Plante, Guérard

Covaltri a réalisé un atelier de sensibilisation sur le compostage le 13 mai 2023 au Troc Plante organisé par la commune de Guérard.

V. Événements marquants

Recrutement

En janvier 2023, **le syndicat a recruté Marie-Ange Bours en tant que chargée de prévention**. Elle s'occupe principalement des missions liées au PLPDMA.

Territoire

Le territoire de Covaltri77 s'est encore agrandi en janvier 2023. En effet, **les 6 dernières communes de la Communauté de Communes des Deux Morin nous ont rejoints pour collecter leurs déchets** : Saint Cyr sur Morin, Hondevilliers, Saint Ouen sur Morin, Boitron, La Trétoire et Orly sur Morin.

Campagne de tri

Les performances de tri des habitants du SMITOM du Nord Seine-et-Marne les placent parmi les meilleurs trieurs d'Île-de-France. Néanmoins, malgré la simplification du geste de tri opérée depuis 2019, **de plus en plus d'erreurs de tri sont constatées dans les bacs jaunes**. Face à ce constat, le SMITOM et ses quatre adhérents souhaitent rappeler aux usagers les bons gestes de tri à adopter. **Dans la campagne «UN PEU D'HUMOUR DANS CE MONDE DE TRI**», développée avec l'agence Zig Zag, les erreurs de tri prennent la parole, s'interpellent, se parlent entre elles, se répondent avec une touche d'humour décalée et rappellent qu'elles ne doivent pas finir dans le bac de tri.

1, 2, 3 TRIEZ !

Au mois de mai dernier, **la commune de la Ferté Sous Jouarre a lancé une campagne de sensibilisation autour de la gestion des déchets**. Ces vidéos répondent entre autres aux questions suivantes : **qu'est-ce qu'un déchet ? Où vont nos déchets ? C'est quoi un biodéchet ? Qu'est-ce la tarification incitative ?**

Les jeunes conseillers municipaux ont réalisé une série de vidéos afin d'expliquer à tous, de manière ludique et pédagogique, les règles de tri et leurs enjeux. **Les jeunes conseillers ont interrogé Daniel Durand, Président de COVALTRI77 et ont joué le jeu des caméras en enfilaient capes, tabliers, habits de seconde main...** dans des mises en scène que vous pourrez découvrir (à visionner sur le site de la ville de la Ferté Sous Jouarre et sur www.covaltri77.fr)

Organisation des services

Le syndicat a décidé de **créer un nouveau pôle : Communication-Prévention-Sensibilisation** (3 collaborateurs) pour mieux informer les adhérents, sensibiliser les habitants et réaliser des actions communes.

VI. Perspectives 2024

1. EXPLOITATION

LOGICIEL

Covaltri va investir dans un nouveau logiciel (Ecocito) en remplacement de GesBac pour la gestion de la base de données des administrés du territoire.

TEST DE COLLECTE EN PAV DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Afin de proposer une solution pour la collecte des déchets alimentaires des habitants n'ayant pas la possibilité d'avoir un composteur chez eux (collectif, maison sans jardin), **nous mettrons en place un test d'une collecte en point d'apport volontaire dans 4 communes volontaires** : Chailly-en-Brie, Guérard, Boissy-le-Châtel et La Ferté-Sous-Jouarre.

Ce scénario nous permettra de vérifier différents points :

- **Les PAV avec contrôle d'accès** (où récupérer les badges, les bioseaux, voir si le système fonctionne bien, etc)
- **Les PAV sans contrôle d'accès** (où récupérer les bioseaux, voir si le tri est propre et les consignes respectées, etc.)
- **Mesurer la participation et la pertinence d'une implantation rurale**
- **Si une implantation en centre bourg suffit.**

2. RECRUTEMENT

L'équipe de Covaltri va encore s'agrandir en 2024, le syndicat prévoit d'ouvrir deux postes de plus :

- **Un poste de chargé de sensibilisation** : le rôle de notre chargée de sensibilisation, est de collecter des données sur un territoire, afin d'analyser les difficultés rencontrées en terme de tri et de collecte. A l'issue des résultats, le pôle communication et prévention devra élaborer des plans d'actions et de sensibilisation.
- **Un poste d'assistant administratif** : ce poste consiste à répondre aux demandes des administrés et de mairies, gérer le planning des livraisons, gérer la collecte des bornes à verre, relations avec le prestataire de collecte.

3. COMMUNICATION

REFONTE DU SITE INTERNET

Au fil des ans et du développement du syndicat, notre site internet est devenu obsolète. Le service communication a donc comme projet de refondre entièrement le site internet et de passer par une agence de communication spécialisée dans la communication web. Grâce à ce nouveau site internet, covaltri pourra également faire développer une application (actualités du syndicat, formulaires accessibles en ligne,...).

VII. Annexes

1. LA REDEVANCE SPÉCIALE

Le syndicat finance le service public d'élimination des ordures ménagères et assimilées par la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Il a obligation depuis le 1^{er} janvier 1993, en vertu de l'article L 2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'instituer la redevance spéciale destinée à financer la collecte et le traitement des déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères. Le Syndicat COVALTRI77 applique la redevance spéciale pour les déchets des administrations, des commerces et des industries.

La loi sur les déchets de 1975 modifiée en 1992 prévoit que les services doivent collecter tous les déchets assimilables aux ordures ménagères, sous réserve que cela n'entraîne pas de « sujétions techniques particulières ». En contrepartie de cette obligation, un décret de 1977 autorise les collectivités compétentes à percevoir une redevance supplémentaire en sus de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Conformément à la réglementation, la redevance est proportionnelle au service rendu. Toutefois, pour les petites quantités, le service est couvert par la TEOM. Elle est fonction du volume de conteneurs et de la fréquence de collecte pour les autres. Les tarifs sont votés chaque année par le comité syndical.

Peut donc être assujettie à la redevance spéciale toute personne physique ou morale (en dehors des ménages), indépendamment de sa situation au regard de la TEOM, dès lors qu'elle bénéficie de la collecte des déchets assimilés tels que :

- Les locaux exonérés de plein droit du paiement de la TEOM, en application de l'article 1521 –II du CGI ;
- Usines, locaux sans caractère industriel et commercial loués par l'Etat, les Régions, Départements et communes, les établissements publics, scientifiques, d'enseignement et d'assistance affectés à un service public ;
- Les locaux à usage industriel ou commercial que les conseils municipaux ou EPCI ont la faculté d'exonérer au titre de l'article 1521-III-1. Y compris les usines exonérées de la taxe ;
- Les terrains de camping : désormais la loi prévoit la substitution de la RS à la redevance sur les campings, prévue à l'article L2333-77 du CGCT ;
- Les maisons de retraite et maisons médicalisées ;
- Les petits ou gros producteurs (artisans, entreprises, commerçants) utilisant nos services ;
- Les associations demandant la mise à disposition ponctuelle de bacs pour des manifestations publiques (brocante, foires) ;
- Les manifestations publiques organisées par nos collectivités adhérentes.

Une convention est signée entre le syndicat et le redevable (résiliable à tout moment dès lors que le producteur fournit une attestation de gestion des déchets par une entreprise spécialisée).

En début d'année le comité syndical vote la tarification de la redevance. Le montant est actualisé chaque année en fonction du coût de collecte et de traitement.

2. LES LIMITES DE PRISE EN CHARGE DES DÉCHETS PAR LE SERVICE PUBLIC

La législation impose au syndicat des limites qualitatives et quantitatives à la prise en charge des déchets ménagers dit «assimilés», et exclut de son intervention les déchets non ménagers. La prise en charge de ces déchets est encadrée par le règlement de la redevance spéciale.

Le syndicat peut prendre en charge la collecte et l'évacuation des déchets ménagers assimilés, ainsi que les déchets non ménagers assimilables aux ordures ménagères. Ces derniers, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, doivent pouvoir être éliminés sans sujétion technique particulière et sans risque pour les personnes et l'environnement, dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

Les déchets d'activité visés sont notamment les suivants :

- Déchets alimentaires professionnels : dans la limite de 5 tonnes par an. Au delà, le professionnel doit obligatoirement faire appel à une filière spécifique pour la collecte de ces déchets ;
- Métaux ferreux et non ferreux d'emballages (boîtes de conserve vides, canettes en acier ou aluminium, barquettes en aluminium, aérosols,...)
- Plastiques, papiers, journaux, magazines, cartons, cartonnets ;
- Déchets d'emballages recyclables dont le volume est compatible avec la capacité des bacs de collecte ;
- Bouteilles et flacon en verre (en apport volontaire).

Les déchets suivants sont formellement exclus du champ d'application du règlement :

- Les déchets industriels ;
- Les produits chimiques sous toutes leurs formes ;
- Les déchets inertes (déblais, gravats,...) ;
- Les déchets spéciaux (déchets toxiques ou dangereux qui ne peuvent être éliminés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères et déchets assimilés en raison de leur toxicité, leur pouvoir corrosif ou explosif, ou leur inflammabilité) ;
- Les déchets d'activité de soins à risques infectieux et assimilés ;
- Les pneus, filtres à huile, batteries de voiture, fûts de peinture, pare-brise, etc... ;
- Les résidus de peintures, vernis, colles, solvants et pesticides ;
- Les déchets radioactifs ;
- Les déchets d'encombrants ;
- Le verre autre que celui spécifié précédemment ;
- Et dans un cadre plus général, tous déchets issus d'une activité professionnelle dans les limites fixées dans le règlement de collecte et le règlement de la redevance spéciale.

L'élimination de ces déchets est à la charge des producteurs dans le respect de la réglementation. Certains peuvent être déposés dans les déchèteries gérées par le SMITOM Nord Seine et Marne.

3. RECOMMANDATION R437

CNAMTS (Caisse Nationale de l'Assurance Maladie des Travailleurs Salariés)

En complément des textes réglementaires, certaines règles applicables en termes de collecte sont évoquées au sein de la R 437. Il s'agit en particulier d'assurer la sécurité du personnel de collecte, en limitant les situations à risques. Notamment :

- La collecte bilatérale ;
- La suppression des sacs, cartons, caissettes et tout autre contenant non conçus pour être appréhendés par les lève-conteneurs ;
- La suppression des «points noirs» afin de réduire les marches-arrière et les collectes à pied (en cas de passage trop étroit). Le syndicat accompagne les communes dans l'identification et la suppression des points noirs de collecte sur le territoire.

Pour certains nous pouvons proposer : des points de regroupement des bacs ou l'installation de bacs aériens à l'entrée de certaines impasses et rues étroites.

Pour d'autres points noirs nécessitant une étude plus approfondie, des solutions peuvent être proposées via l'implantation de conteneurs semi-enterrés, l'utilisation d'une mini-benne, etc.

Règles de sécurité pour le personnel de collecte :

- L'interdiction de la présence de toute personne sur les marche-pieds :
 - Lors des déplacements à une vitesse supérieure à 30 km/h ;
 - Lors des marches-arrière : seulement autorisées pour les manœuvres de repositionnement ;
 - Lors de tout haut-le-pied, et notamment entre deux points de collecte, les équipiers de collecte doivent être en cabine
 - Lors du croisement ou d'un passage sur une route à grande circulation même de très courte durée.
- Les risques liés aux conditions climatiques ;
- Les risques liés au mauvais état de la chaussée et aux ralentisseurs
- Les mesures à prendre en cas de présence de déchets non conformes au type de collecte ;
- Suppression du recours à la marche arrière qui constitue un mode de fonctionnement anormal, sauf en cas de manœuvre de repositionnement ;
- Présence de zones de demi-tour permettant au véhicule de collecte de ne pas faire de marche arrière ;
- Limitation de la charge à porter pour les agents à 25 kg maximum
- Prévoir des emplacements pour les conteneurs réduisant les distances de déplacement et facilitant leur manutention ;
- Interdiction de la collecte bilatérale sauf dans des cas très exceptionnels lorsque tout dépassement ou croisement avec un véhicule tiers n'est pas possible ;
- Utilisation des commandes du lève-conteneur côté trottoir, notamment sur les axes à circulation rapide et/ou à trafic important.

En cas d'accident grave la responsabilité pénale se trouve engagée pour le maire et le président.

4. LE PLANNING DE COLLECTE 2023

COMMUNES ANNÉE 2024		COLLECTE OM	COLLECTE CS	COLLECTE DV
AMILLIS	matin après midi	Vendredi	Mercredi (Paire)	Jeudi
AULNOY	matin après midi	Mardi	Mercredi (Paire)	Mercredi
ARMENTIÈRES EN BRIE	matin après midi	Vendredi	Lundi (Paire)	Mercredi
BASSEVELLE	matin après midi	Jeudi	Lundi (Impaire)	Vendredi
BEAUTHEIL - SAINTS	matin après midi	Vendredi	Mercredi (Paire)	Lundi
BELLOT	matin après midi	Jeudi	Mercredi (Impaire)	Vendredi
BOISSY LE CHATEL	matin après midi	Mercredi	Mardi (Impaire)	Jeudi
BOITRON	matin après midi	Lundi	Mardi (Impaire)	Jeudi
BOULEURS	matin après midi	Mardi	Jeudi (Paire)	Mercredi
BUSSIÈRES	matin après midi	Mercredi	Lundi (Impaire)	Vendredi
CHAILLY EN BRIE	matin après midi	lundi	Jeudi (Impaire)	Mardi
CHAMIGNY	matin après midi	Vendredi	Mardi (Paire)	Mercredi
CHANGIS SUR MARNE	matin après midi	Mardi	Vendredi (Impaire)	jeudi
CHARTRONGES	matin après midi	Mardi	Jeudi (Paire)	Lundi
CHAUFFRY	matin après midi	Mercredi	Vendredi (Paire)	Vendredi
CHEVRU	matin après midi	Mercredi	Vendredi (Paire)	Lundi
CHOISY EN BRIE	matin après midi	Mardi	Jeudi (Paire)	Vendredi
CITRY	matin après midi	Jeudi	Lundi (Impaire)	Vendredi
COCHEREL	matin après midi	Jeudi	Lundi (Impaire)	Mardi
CONDÉ SAINTÉ LIBAIRE	matin après midi	Lundi	Mercredi (Paire)	Mardi
CONGIS-SUR-THÉROUANNE	matin après midi	Vendredi	Lundi (Paire)	Jeudi
COUILLY PONT AUX DAMES	matin après midi	Lundi	Mercredi (Paire)	Mardi
COULOMBS-EN-VALOIS	matin après midi	Jeudi	Lundi (Paire)	Mardi
COULOMMES	matin après midi	Vendredi	Jeudi (Paire)	Mercredi
COULOMMIERS	matin après midi	Mardi	Mercredi	Lundi
COUTEVROULT	matin après midi	Vendredi	Jeudi (Paire)	Mercredi
CRÉCY LA CHAPELLE	matin après midi	Vendredi	Jeudi	Mardi
CROUY-SUR-OURCQ	matin après midi	Mardi	Lundi (Paire)	Jeudi
DAGNY	matin après midi	Vendredi	Mercredi (Paire)	Lundi
DAMMARTIN SUR TIGEAUX	matin après midi	Vendredi	Lundi (Paire)	Mardi
DHUISY	matin après midi	Jeudi	Lundi (Impaire)	Mardi
DOUE	matin après midi	Vendredi	Mardi (Paire)	Mercredi
DOUY-LA-RAMÉE	matin après midi	Mercredi	Lundi (Impaire)	Vendredi
ÉTRÉPILLY	matin après midi	Mercredi	Lundi (Impaire)	Vendredi
FAREMOUTIERS	matin après midi	Mercredi	Mardi (Paire)	Lundi
GERMIGNY-SOUS-COULOMBES	matin après midi	Jeudi	Lundi (Paire)	Mardi
GIREMOUTIERS	matin après midi	Jeudi	Mardi (Paire)	Lundi
GUÉRARD	matin après midi	Vendredi	Mardi (Impaire)	Mercredi
HAUTEFEUILLE	matin après midi	Jeudi	Lundi (Impaire)	Mercredi
HONDEVILLIERS	matin après midi	Lundi	Mardi (Impaire)	Jeudi
ISLES-LES-MELDEUSES	matin après midi	Mercredi	Lundi (Paire)	Vendredi
JAIGNES	matin après midi	Jeudi	Lundi (Impaire)	Mardi
JOUARRE	matin après midi	Lundi	Mardi (Impaire)	Jeudi
JOUY SUR MORIN	matin après midi	Lundi	Vendredi (Impaire)	Vendredi
LA CELLE SUR MORIN	matin après midi	Vendredi	Lundi (Impaire)	Mercredi
LA CHAPELLE MOUTILS	matin après midi	Mercredi	Mardi (Paire)	Vendredi
LA FERTÉ S/JOUARRE	matin après midi	Jeudi	Vendredi	Mercredi
LA FERTE GAUCHER	matin après midi	Vendredi	Jeudi	Mardi
LA HAUTE MAISON	matin après midi	Lundi	Jeudi (Paire)	Mardi
LA HOUSSAYE EN BRIE	matin après midi	Jeudi	Lundi (Impaire)	Mercredi
LA TRÉTOIRE	matin après midi	Lundi	Mardi (Paire)	Jeudi
LE PLESSIS FEU AUSSOUX	matin après midi	Lundi	Jeudi (Impaire)	Mardi
LE PLESSIS-PLACY	matin après midi	Mercredi	Lundi (Paire)	Vendredi
LESCHEROLLES	matin après midi	Lundi	Jeudi (Impaire)	Vendredi
LEUDON-EN-BRIE	matin après midi	Mardi	Jeudi (Paire)	Lundi
LIZY-SUR-OURCQ	matin après midi	Mardi	Lundi	Mercredi

COMMUNES		COLLECTE OM	COLLECTE CS	COLLECTE DV
LUMIGNY-NESLES-ORMEAUX	matin après midi	Lundi	Jeudi (Impaire)	Vendredi
LUZANCY	matin après midi	Jeudi	Lundi (Paire)	Vendredi
MAISONCELLES EN BRIE	matin après midi	Mardi	Mercredi (Paire)	Jeudi
MARCILLY	matin après midi	Mercredi	Lundi (Impaire)	Vendredi
MAROLLES EN BRIE	matin après midi	Lundi	Vendredi (Paire)	Jeudi
MARY-SUR-MARNE	matin après midi	Vendredi	Lundi (Impaire)	Mercredi
MAUPERTHUIS	matin après midi	Jeudi	Mercredi (Paire)	Mardi
MAY-EN-MULTIEN	matin après midi	Mercredi	Lundi (Paire)	Vendredi
MÉRY SUR MARNE	matin après midi	Vendredi	Lundi (Impaire)	Mercredi
MONTDAUPHIN	matin après midi	Mercredi	Mardi (Paire)	Lundi
MONTENILS	matin après midi	Mercredi	Mardi (Paire)	Lundi
MONTOUVET	matin après midi	Mercredi	Mardi (Paire)	Lundi
MORTCERF	matin après midi	Jeudi	Lundi (Impaire)	Mercredi
MOUROUX	matin après midi	Mardi	Jeudi (Paire)	Lundi
NANTEUIL SUR MARNE	matin après midi	Vendredi	Lundi (Impaire)	Mercredi
OCQUERRE	matin après midi	Jeudi	Lundi (Impaire)	Mardi
ORLY-SUR-MORIN	matin après midi	Mardi	Vendredi (Paire)	Lundi
PEZARCHES	matin après midi	Lundi	Mercredi (Paire)	Mercredi
PIERRE-LEVÉE	matin après midi	Lundi	Mardi (Paire)	Mardi
POMMEUSE	matin après midi	Mardi	Mercredi (Paire)	Jeudi
PUISIEUX	matin après midi	Mercredi	Lundi (Impaire)	Vendredi
REBAIS	matin après midi	Jeudi	Mercredi (Impaire)	Vendredi
REUIL EN BRIE	matin après midi	Jeudi	Lundi (Paire)	Vendredi
SAÂCY SUR MARNE	matin après midi	Mercredi	Lundi (Paire)	Vendredi
SABLONNIÈRES	matin après midi	Mercredi	Vendredi (Impaire)	Vendredi
SAINT AUGUSTIN	matin après midi	Mardi	Mercredi (Paire)	Jeudi
SAINTE-AULDE	matin après midi	Vendredi	Mardi (Paire)	Mercredi
SAINT BARTHELEMY	matin après midi	Mercredi	Mardi (Paire)	Lundi
SAINT-CYR-SUR-MORIN	matin après midi	Mercredi	Vendredi (Paire)	Lundi
ST DENIS LES REBAIS	matin après midi	Mercredi	Jeudi (Impaire)	Vendredi
ST GERMAIN SOUS DOUE	matin après midi	Vendredi	Mardi (Paire)	Mercredi
ST JEAN LES 2 JUMEAUX	matin après midi	Mercredi	Lundi (Paire)	Jeudi
SAINT LEGER	matin après midi	Jeudi	Mercredi (Impaire)	Vendredi
ST MARS VIEUX MAISONS	matin après midi	Lundi	Jeudi (Impaire)	Vendredi
ST MARTIN DES CHAMPS	matin après midi	Lundi	Jeudi (Impaire)	Mardi
ST MARTIN DU BOSCHET	matin après midi	Lundi	Jeudi (Impaire)	Vendredi
SAINT-OUEN-SUR-MORIN	matin après midi	Mardi	Vendredi (Paire)	Lundi
ST REMY DE LA VANNE	matin après midi	Lundi	Jeudi (Paire)	Mardi
SAINT SIMEON	matin après midi	Lundi	Jeudi (Paire)	Mardi
SAMMERON	matin après midi	Mercredi	Lundi (Paire)	Jeudi
SANCY LES MEAUX	matin après midi	Vendredi	Jeudi (Paire)	Mercredi
SEPT-SORTS	matin après midi	Lundi	Mardi (Paire)	Jeudi
SIGNY-SIGNETS	matin après midi	Lundi	Mardi (Paire)	Jeudi
TANCROU	matin après midi	Jeudi	Lundi (Impaire)	Mardi
TIGEAUX	matin après midi	Vendredi	Lundi (Paire)	Mardi
TOUQUIN	matin après midi	Lundi	Jeudi (Impaire)	Mercredi
TROCZY-EN-MULTIEN	matin après midi	Mercredi	Lundi (Paire)	Vendredi
USSY-SUR-MARNE	matin après midi	Mardi	Vendredi (Impaire)	Vendredi
VAUCOURTOIS	matin après midi	Jeudi	Mercredi (Impaire)	Mardi
VENDREST	matin après midi	Jeudi	Lundi (Impaire)	Mardi
VERDELOT	matin après midi	Jeudi	Mercredi (Impaire)	Vendredi
VILLIERS SUR MORIN	matin après midi	Lundi	Mercredi (Impaire)	Mardi
VILLENEUVE SUR BELLOT	matin après midi	Mercredi	Vendredi (Impaire)	Vendredi
VINCY-MANCEUVRE	matin après midi	Mercredi	Lundi (Paire)	Vendredi
VOINSLES	matin après midi	Lundi	Jeudi (Impaire)	Vendredi
VOULANGIS	matin après midi	Jeudi	Lundi (Impaire)	Mardi

5. DÉTAILS PAR COMMUNE DE LA COLLECTE DU VERRE (MINERIS)

Nom de la commune	Nombre d'habitants	Communes Tonnage VERRE 2023	en kg/habitant	nbr de BAV	nbrhab/p av
MONTENILS	25	1,39	55,60	1	25
OCQUERRE	411	19,14	46,57	3	137
CHAILLY EN BRIE	1 597	73,18	45,82	5	319
VAUCOURTOIS	282	12,77	45,28	1	282
LA HAUTE MAISON	325	13,55	41,69	2	163
SAINT OZEN SUR MORIN	545	21,97	40,31	3	182
GIREMOUTIERS	185	7,43	40,16	2	93
VERDELOT	661	25,36	38,37	2	331
MONTOLIVET	238	8,98	37,73	3	79
GERMIGNY SOUS COULOMBS	214	7,79	36,40	1	214
DOUE	1 078	38,78	35,97	5	216
GUERARD	2 654	94,82	35,73	6	442
FAREMOUTIERS	2 972	105,85	35,62	11	270
MAUPERTHUIS	480	17,01	35,44	1	480
MARY SUR MARNE	1125	39,33	34,96	4	281
PIERRE-LEVÉE	470	16,36	34,81	2	235
LA CHAPELLE MOUTILS	452	15,59	34,49	3	151
SABLONNIERES	725	23,97	33,06	3	242
CHARTRONGES	301	9,86	32,76	2	151
LESCHEROLLES	458	14,91	32,55	2	229
MONTPAUPHIN	242	7,85	32,44	2	121
COULOMMES	492	15,9	32,32	2	246
MOYENNE NATIONALE			32,00		
DAGNY	282	8,93	31,67	2	141
LA FERTE GAUCHER	4 981	155,48	31,21	32	156
CHOISY EN BRIE	1 326	41,25	31,11	3	442
SAINT REMY DE LA VANNE	1 001	30,98	30,95	4	250
AMILLIS	831	25,51	30,70	3	277
AULNOY	368	11,1	30,16	4	92
COULOMBS EN VALOIS	568	17,09	30,09	2	284
MARCILLY	444	13,05	29,39	2	222
TOUQUIN	1 232	36,06	29,27	4	308
LA FERTÉ-SOUS-JOUARRE	9 722	283,69	29,18	35	278
DAMMARTIN SUR TIGEAUX	1 151	33,27	28,91	2	576
BOULEURS	1 694	48,77	28,79	4	424
CRECY-LA-CHAPELLE	4 780	135,24	28,29	9	531
SAINT SIMEON	901	25,24	28,01	3	300
COCHEREL	630	17,33	27,51	3	210
SAINTE-AULDE	680	18,41	27,07	2	340
VILLENEUVE SUR BELLOT	1 141	30,54	26,77	5	228
SAINT-JEAN-LES-2-JUMEAUX	1 295	34,33	26,51	6	216
SAINT LEGER	261	6,9	26,44	3	87
LUZANCY	1 160	30,45	26,25	4	290
REBAIS	2 316	60,72	26,22	13	178
ISLES LES MELDEUSES	817	21,31	26,08	2	409
SAINT DENIS LES REBAIS	1 016	26,46	26,04	5	203
SAINT MARS VIEUX MAISONS	271	7,03	25,94	2	136
MÉRY-SUR-MARNE	731	18,81	25,73	2	366
LIZY SUR OURCQ	3554	90,85	25,56	17	209
VOINSLES	593	14,89	25,11	2	297
MOYENNE COVALTRI			25,01		
SIGNY-SIGNETS	588	14,7	25,00	2	294
SAINT BARTHELEMY	343	9,52	24,84	1	343
SAINT AUGUSTIN	1 757	43,59	24,81	2	879
LUMIGNY NESLES ORMEAUX	1 543	38,27	24,80	9	171
BELLOT	778	19,17	24,64	2	389
JOUY SUR MORIN	2 199	54,09	24,60	5	440
VOULANGIS	1 524	37,25	24,44	3	508
POMMEUSE	2 987	72,8	24,37	9	332
VILLIERS SUR-MORIN	1 981	48,05	24,26	4	495
COULOMMIERS	15 018	364,01	24,24	74	203
MAROLLES EN BRIE	416	10,08	24,23	3	139
CHAUFFRY	1 040	25,05	24,09	1	1 040
HONDEVILLIERS	253	6,08	24,03	2	127
VINCY MANŒUVRE	282	6,75	23,94	1	282
CHANGIS-SUR-MARNE	1 360	32,55	23,93	4	340
CHAMIGNY	1 386	32,74	23,62	5	277
CONDE-STE-LIBIAIRE	1 443	33,87	23,47	4	361
TIGEAUX	384	9	23,44	1	384
CROUY SUR OURCQ	1849	43,2	23,36	6	308
SAINT CYR SUR MORIN	1 931	44,97	23,29	9	215
CHEVRE	1 102	25,27	22,93	2	551
JAIGNES	321	7,31	22,77	2	161
OTRY	962	21,5	22,35	4	241
BASSEVELLE	384	8,52	22,19	3	128
PEZARCHES	390	8,64	22,15	1	390
SAACY-SUR-MARNE	1 869	41,18	22,03	6	312
SAINT MARTIN DU BOSCHET	282	6,04	21,42	3	94
MAISONCELLES EN BRIE	937	19,86	21,20	2	469
SAMMERON	1 145	23,99	20,95	2	573
MORTCERF	1 453	30,42	20,94	5	291
TROCY EN MULTIEN	235	4,86	20,68	1	235
CONGIS SUR THEROUANNE	1955	40,23	20,58	6	326
PUISIEUX	326	6,7	20,55	1	326
COUTEVROULT	1 178	24,13	20,48	2	589
USSY-SUR-MARNE	1 107	22,42	20,25	4	277
COUILLY-PT-AX-DAMES	2 126	42,42	19,95	4	532
LE PLESSIS PLACY	283	5,61	19,82	1	283
LA HOUSSEY EN BRIE	1 668	32,91	19,73	3	556
ETREPILLY	851	16,65	19,57	3	284
BOITRON	378	7,35	19,44	3	126
SEPT-SORTS	529	10,04	18,98	1	529
MOUROUX	5 712	107,53	18,83	13	439
VENDREST	705	13,26	18,81	3	235
LA TRETOIRE	473	8,68	18,35	3	158
DHUISY	317	5,76	18,17	1	317
BOISSY LE CHATEL	3 259	59,15	18,15	5	652
SAINT MARTIN DES CHAMPS	664	11,98	18,04	3	221
LEUDON EN BRIE	169	3,01	17,81	1	169
TANCROU	353	6	17,00	1	353
ARMENTIERES	1 249	21,1	16,89	3	416
SANCY	397	6,6	16,62	1	397
MAY EN MULTIEN	947	15,73	16,61	2	474
SAINT GERMAIN SOUS DOUE	564	8,52	15,11	1	564
JOUARRE	4 390	64,89	14,78	10	439
LE PLESSIS FEU AUSSOUX	619	9,04	14,60	1	619
BUSSIÈRES	522	7,41	14,20	2	261
NANTEUIL-SUR-MARNE	435	6,17	14,18	1	435
REUIL-EN-BRIE	833	11,33	13,60	3	278
BEAUTEUIL-SAINTS	2 026	27,36	13,50	2	1 013
DOUY LA RAMEE	372	5,02	13,49	1	372
ORLY SUR MORIN	685	8,68	12,67	2	343
LA CELLE SUR MORIN	1 282	16,15	12,60	2	641
HAUTEFEUILLE	255	3,03	11,88	1	255
TOTAL	144 449	3612,67	25,63	509	

6. DÉTAILS PAR COMMUNE DE LA COLLECTE DES TEXTILES (ECOTEXTILE)

TONNAGE ECOTEXTILE 2023				
Ville	Nb hab.	Ratio (kg/hab)	Tonnes	Nb colonnes
NANTEUIL SUR MARNE	435	1,3	0,57	1
BELLOT	779	1,0	0,75	1
ST MARS VIEUX MAISONS	285	2,7	0,77	2
OCQUERRE	378	2,1	0,78	1
MORTCERF	1460	0,5	0,78	1
ST DENIS LES REBAIS	1012	0,8	0,84	1
BOULEURS	1720	0,6	1,02	1
MONTOLIVET	240	4,8	1,14	2
SIGNY SIGNETS	590	2,2	1,29	1
PIERRE LEVEE	477	2,8	1,32	1
VOINSLES	614	2,1	1,32	1
AMILLIS	831	1,8	1,47	1
MAROLLES EN BRIE	404	3,6	1,47	1
SANCY LES MEAUX	389	4,0	1,55	1
ST JEAN LES DEUX JUMEAUX	1284	1,2	1,59	1
COUTEVROULT	1120	1,4	1,62	1
ISLES LES MELDEUSES	799	2,1	1,65	1
MARCILLY	459	3,7	1,68	1
MAY EN MULTIEN	904	2,2	1,98	1
ST SIMEON	323	6,1	1,98	1
DOUE	1027	2,1	2,16	2
CHAUFFRY	1037	2,4	2,46	1
ST MARTIN DES CHAMPS	313	8,1	2,52	2
CHAMIGNY	1378	1,9	2,65	1
CONDE STE LIBIAIRE	1438	1,9	2,72	1
COULOMMES	532	5,5	2,95	1
BUSSIERES	41	73,2	3,00	1
CHANGIS SUR MARNE	1273	2,4	3,06	1
LUZANCY	1070	2,9	3,15	1
VAUCOURTOIS	286	11,0	3,15	1
ST REMY LA VANNE	992	3,2	3,18	2
SAMMERON	1140	2,8	3,24	1
ARMENTIRES EN BRIE	1205	2,8	3,40	2
VILLENEUVE SUR BELLOT	1142	3,0	3,46	4
GUERARD	2512	1,5	3,69	2
VILLIERS SUR MORIN	2048	1,8	3,70	1
MARY SUR MARNE	1171	3,2	3,75	1
VOULANGIS	1499	2,8	4,20	1
COUILLY PONT AUX DAMES	2100	2,0	4,30	1
LUMIGNY NESLES ORMEAUX	1542	2,8	4,36	2
LA CELLE SUR MORIN	1326	3,4	4,55	1
CONGIS SUR THEROUANNE	1772	2,7	4,71	1
CHEVRU	1118	4,4	4,89	2
LA FERTE GAUCHER	4908	1,0	4,99	5
SAINTS	1377	3,7	5,10	2
LA HOUSSAYE EN BRIE	1646	3,7	6,12	2
FAREMOUTIERS	2848	2,3	6,57	1
MAISONCELLES EN BRIE	911	9,1	8,25	1
CHOISY EN BRIE	1367	6,7	9,10	3
CHAILLY EN BRIE	1497	6,6	9,81	4
JOUARRE	4379	2,4	10,64	4
CROUY SUR OURCQ	1938	6,1	11,80	4
LIZY SUR OURCQ	3587	4,2	15,18	4
REBAIS	2313	7,6	17,53	9
BOISSY LE CHATEL	3204	5,9	18,98	4
CRECY LA CHAPELLE	4779	4,8	23,10	3
COULOMMIERS	15076	2,7	40,59	11
LA FERTE SOUS JOUARRE	9703	7,4	71,56	12
TOTAL	101008	3,6	364,15	124

NOTES

COVALTRI77

25 rue des Longs Sillons
77120 COULOMMIERS

01 64 20 52 22

www.covaltri77.fr

contact@covaltri77.fr

communication@covaltri77.fr



COVALTRI⁷⁷

Nous collectons pour valoriser votre tri !